

Posté par: formations-concours

Publiée le : 30/10/2008 11:56:19

Diplôme délivré à l'issue d'un examen homologué au niveau V (CAP, BEP, BEPC...), commun au secteur socioculturel et sportif, le BAPAAT (brevet délivré à l'issue d'une aptitude professionnelle délivrée à l'issue d'un assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports) représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.

Condition d'accès Âge minimum : 16 ans. Pas de condition préalable de diplôme, mais bon niveau de pratique personnelle nécessaire.

Inscription La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse et des Sports. **Formation** Elle se déroule en alternance : centre de formation/lieu d'activité professionnelle. Le volume de la formation comprend 1 500 à 2 000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels. Les formations sont organisées à partir de trois options : **Loisirs du jeune et de l'enfant** (auprès des enfants et des jeunes, dans les centres jeunes, les maisons de quartier, les équipements de proximité...). **Loisirs tout public** dans les sites et structures d'accueil collectif (auprès d'un public de tous âges dans les villages vacances, les stations thermales, les stations balnéaires, les offices de tourisme, les gîtes ruraux, les bases de loisirs, les parcs d'attractions...). **Loisirs de pleine nature** (auprès d'un public de tous âges dans : les parcs naturels et toutes les structures faisant la promotion des loisirs de pleine nature). D'autre part, les formations proposent au moins un support technique : Les supports sportifs : escalade, course d'orientation, randonnée pédestre, spéléologie, bâtonnage tout terrain, randonnée nautique, randonnée équestre, poney, jeux collectifs, roller-skating, tennis de table, tir à l'arc. **Les supports socioculturels** : activités musicales, image et son vidéo, et image et son/radio, activités scientifiques, activités plastiques, activités d'expression corporelle, écriture-lecture, patrimoine ethnologique, jeux, activités théâtrales, activités manuelles, découverte de l'environnement...

Examen final Une preuve de mise en situation professionnelle suivant dans le projet d'animation du candidat. Un entretien avec le jury portant sur le parcours de formation et l'expérience professionnelle du candidat et suivant notamment sur son livret de formation professionnelle. Un candidat déjà titulaire du BAPAAT peut obtenir la certification d'une ou plusieurs options ou supports techniques.

Financement Financement possible dans le cadre de la formation professionnelle (suivant la situation du stagiaire : crédit formation individualisé, contrat de qualification, congé individuel de formation, contrat d'apprentissage, ...). Possibilité d'aides financières par les directions régionales Jeunesse et Sports pour des stagiaires en situation difficile.